

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

LA VIE ET L'ŒUVRE DE SOKHNA DIARRA BOUSSO

- La famille de Khadimou Rassoul - Sokhna Diarra Bousso -

Date de mise en ligne : mardi 18 février 2014

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

I- QUI EST SOKHNA DIARRA

A - Généalogie

De son vrai nom Mariama Bouso, elle nous est parvenue en 1833 à Golléré, petite localité du Fouta.

Fille de Mouhamed Bouso, fils de Hammad, fils de Aliou Bouso, elle descend d'une lignée dont l'origine chérifienne attestée remonte jusqu'à l'Imam Hassan fils de Ali, fils de Abu Talib (Que Dieu l'honore).

De cette ascendance, elle a hérité d'une piété tellement pure, qu'elle a acquis le surnom de Jâratul-Lâhi, c'est-à-dire la Voisine de Dieu. A sa vénérée mère Sokhna Asta Wallo, elle doit une très solide formation dans les Sciences Religieuses (Législation islamique, Théologie, Politesse légale, etc.) et une profonde maîtrise de la pratique du Soufisme, science que la plupart des musulmans de la sous région ignoraient à l'époque.

B - Education et formation religieuse

De son ascendance aussi bien paternelle que maternelle, Sokhna Diarra a hérité d'une forte tradition d'érudition en Sciences Coraniques, et d'une profonde piété. Sous la férule de sa vénérable mère Soxna Asta Wallo, elle a achevé à 14 ans son premier Muçhaf (rédaction de mémoire du Saint-Coran). Sa vie n'a pas été longue, (seulement 33 ans). Pourtant, elle est créditée d'une production de plus de 40 exemplaires du Livre Sacré, écrits de sa main, car elle était "passée maître" dans l'art de la calligraphie.

Dans le sillage de la tradition familiale, elle s'est, elle-même appliquée à perpétuer les pratiques méritoires comme la vivification des foyers de formation religieuse, la mémorisation du Coran, l'enseignement des sciences religieuses et la pratique du soufisme. Ainsi, elle est arrivée à une maîtrise parfaite de la Théologie, de la Jurisprudence et du Taçawuuf.

Ici, une parenthèse s'impose :

nous savons que, lorsque Dieu parle des hommes, il faut donner à ce vocable son sens générique qui désigne l'espèce, et évoque donc aussi bien les hommes que les femmes. Rappelons en effet, que les mêmes devoirs et obligations sont également opposables aussi bien aux hommes qu'aux femmes, auxquels Dieu promet les mêmes récompenses et agréments ou inversement les mêmes punitions pour les mêmes actes, sans discrimination aucune. Cependant, c'est Dieu lui-même qui, dans Ses desseins insondables, a placé l'homme au-dessus de la femme. La conséquence est que, quel que soit son âge, une femme est toujours sous tutelle, (soit de ses parents, soit de son époux) et que, l'agrément de Dieu ne lui est acquis que par le médium de cet époux dont Dieu lui ordonne de rechercher l'agrément préalable.

En dehors de cette disposition, aucune autre distinction n'existe entre homme et femme. D'ailleurs, nous l'avons dit plus haut, Dieu, dans Ses promesses comme dans Ses mises en garde, dans Ses recommandations comme dans

Ses interdits, parle , le plus souvent, à la fois aux hommes et aux femmes (Mûminîna wal Mûminâti, Muslimîna wal Mouslimâti, etc.).

En parfaite croyante, profondément pénétrée de ses devoirs envers Dieu, et entièrement soumise à Sa volonté, Sokhna Diarra cultivait la résolution de vivre, bien avant de rejoindre le domicile conjugal vis-à-vis de son futur époux, qui qu'il puisse être, en parfaite conformité avec l'esprit du Saint Coran.

II- APOLOGIE DES VERTUS EXEMPLAIRES DE SOKHNA DIARRA

A - Sa Piété

Il est donc établi que la pratique religieuse ne saurait être agréée si elle n'est pas assise sur un savoir bien maîtrisé. D'ailleurs, Cheikh Ahmadou BAMBA a dit :

"Celui qui, ayant acquis le savoir, ne s'emploie pas à conformer ses comportements et conduites à ses connaissances, est comparable à un âne qui ploie sous le faix d'un lourd chargement de livres savants (et qui, bien entendu, ne saurait profiter de tant de sciences") (Tazawuddu-sh-Shubban Vers 585).

Puisqu'il en est ainsi, nous disons que Sokhna Diarra, elle, est le parfait exemple d'une piété incommensurable fécondée par une connaissance insondable des Sciences Religieuses.

Jamais de sa vie, elle n'a manqué une prière. Mieux, elle n'a jamais accompli une prière sans la faire précéder d'ablutions scrupuleusement exécutées. De même, chacune de ses prières, soigneusement accomplie à l'instant requis et dans l'orthodoxie la plus pure, est invariablement conclue par une séance de wird.

En dehors du mois béni de Ramadan, elle s'adonnait souvent à la pratique du jeûne surérogatoire ou méritoire.

Alors qu'habituellement, les femmes se distinguent par le papotage ou le commérage, Sokhna Diarra, pendant qu'elle s'occupait des travaux domestiques ou dans ses va et vient entre le puits et la maison, récitait entièrement le Dalà-ilul-Khayrâti de l'Imam Jazûli (un célèbre recueil de prières sur le Prophète, Paix et Salut sur Lui.).

D'ailleurs, il est connu qu'elle consacrait le plus clair de son temps à la lecture ou à la récitation du Coran, sinon, elle formulait des prières en faveur du Prophète (çalâtu cala-n- Nabî).

Elle ne manquait jamais à son devoir de solidarité sociale à travers les aumônes qu'elle distribuait généreusement, sans ostentation ni mépris pour le récipiendaire. C'est par cette constance dans l'adoration de Dieu qu'elle a acquis le titre envié de Jâratul-Lâhi (la Voisine de Dieu).

B - La quête de l'agrément de Dieu par le service rendu à son Maître Serigne Mbacké Mor

Il est de tradition qu'au moment de rejoindre le domicile conjugal, une jeune mariée se voit prodiguer des conseils et recommandations de bonne conduite méritoire afin de réussir sa vie de ménage, et surtout d'acquérir les faveurs de Dieu par le médium du service rendu à l'époux qu'elle va retrouver.

Lorsque vint le tour de Sokhna Diarra, elle a écouté patiemment, poliment tous ces discours que dans son for

intérieur elle considérait comme très en deçà de ses propres résolutions. Alors, cherchant, à son habitude, l'inspiration divine dans les Saintes Ecritures, elle ouvrit son Coran qu'elle avait toujours à portée de main. Elle tomba sur le verset attestant que Muhammad (PSL) est le dernier des Envoyés.

Sa résolution fut aussitôt prise. Par ses actes méritoires auprès de cet époux que Dieu lui a choisi, elle allait entreprendre de gagner en grâces si élevées que, n'eût été cette parole divine qui mettait fin à la liste des Envoyés, elle aurait compté, à coup sûr, l'un d'entre eux parmi sa progéniture. Mais qu'à cela ne tienne : l'un de ses enfants au moins, aura au service du Meilleur des Hommes (P.S.L.), un renom si immense que, partout où l'on glorifiera la primauté de Seydina Muhammad (P.S.L.) parmi les autres Envoyés et la pertinence supérieure de la Mission de cet Elu (P.S.L.), l'on attestera de même sa prééminence parmi les Serviteurs de ce Messenger Ultime (P.S.L.).

Ainsi, Sokhna Diarra, uniquement soucieuse de se conformer en toute chose aux recommandations de DIEU, allait entreprendre (résolution prise, au demeurant, bien avant son mariage), de se dévouer corps et âme à son époux, uniquement pour gagner l'agrément du Créateur. Et, sans rien attendre en retour, elle a toujours accompli son devoir fait de respect scrupuleux et de soumission totale à la volonté de cet époux.

Par exemple, faute d'avoir reçu un contre ordre de Serigne Mbacké Mor (son époux), il lui est arrivé de passer une nuit entière sous la tornade, agrippée à un pan de clôture alors que celui-là même qui lui avait ordonné de procéder ainsi était, depuis longtemps, allé exécuter ses adorations nocturnes dans sa chambre en l'oubliant sur place.

Une autre fois, plutôt que de déroger à l'ordre d'apporter de l'eau que lui avait donné son époux, elle a préféré se jeter dans le puits, avec la ferme intention de se servir directement à la nappe pour satisfaire son maître. La raison, c'est qu'elle n'avait pas trouvé de corde sur place pour tirer le précieux liquide. Cet épisode, si retentissant, est demeuré gravé dans la mémoire collective des croyants de ce pays. Il a été, par la suite, chanté, magnifié par tous les exégètes du mouridisme qui s'en sont servi comme base argumentaire pour instruire nos consœurs sur leurs devoirs vis à vis de leurs époux.

C'est dans la bonne humeur, et sans préjudice pour tous ses devoirs de civilité à l'égard des parents et hôtes de son époux, qu'elle s'occupait elle-même de ses travaux domestiques et de l'entretien de son foyer. Quand on connaît l'environnement hostile de Porokhane à l'époque, avec la sécheresse et la chaleur qui caractérisent cette partie du Sénégal, on peut mesurer combien étaient durs les travaux accomplis dans ces conditions. Pourtant, Sokhna Diarra ne s'est jamais plainte, n'a jamais rechigné à la tâche, pour la seule gloire de DIEU et de son Prophète (Paix et Salut sur Lui.).

C - L'exemplarité dans les relations sociales

Sokhna Diarra a acquis la réputation d'une femme très sensible aux maux d'autrui et, selon les circonstances, elle savait moduler ses interventions, toujours dans un sens utile à ceux qui en bénéficiaient :

couvertures aux personnes âgées en période de froid,
eau fraîche à profusion en période de chaleur, etc.

comme le chante Cheikh Samba Diarra Mbaye.

Elle s'est évertuée à créer un climat de sérénité et de paix dans la famille de son époux. Elle savait trouver le moyen de créer une parfaite entente avec ses co-épouses. Une exquise convivialité et un profond respect ont toujours été la base de ses rapports avec les parents et les hôtes de son époux. Quant aux voisins, ils ont, de tout temps, eu à se

féliciter de sa gentillesse inégalable, de la grande fiabilité de ses conseils, et de sa serviabilité jamais prise en défaut. Jamais elle n'a ménagé son secours aux nécessiteux qui s'en ouvraient à elle à propos de leurs problèmes.

Ce qui est impotrant à souligner c'est que Sokhna Diarra savait donner. C'est à dire que, jamais l'ostentation dans le geste de donner n'a, de sa part, entaché ses actes ni attenté à la sensibilité ou à l'honneur de ceux qui ont eu à bénéficier de ses largesses. Et, ceux qui ont eu à se confier à elle pour un conseil, sont assurés d'une discrétion aussi totale que celle d'un sépulcre.

D - Son rôle d'éducatrice

"Minanul Bâqil Qadîm"(Les Bienfaits de l'Eternel) de Serigne Mouhammadou Bassirou Mbacké nous apprend que, malgré le lourd fardeau des travaux domestiques et le service de son époux, Sokhna Diarra savait trouver le temps de s'occuper de l'éducation et de la formation de ses enfants. Elle aimait leur raconter l'histoire des saints et des pieux anciens, afin que leur vie leur serve d'exemple, de référence. Ses méthodes pédagogiques ont eu un tel succès que pour en témoigner, évoquons, tel qu'il est décrit, un des sites qu'on peut visiter, lors d'une ziarra, à Porokhane.

Aujourd'hui encore on trouve le reste de l'arbre sous lequel, à douze ans, Serigne TOUBA, le fondateur du Mouridisme, se retirait déjà seul avec sa tablette de Coran. C'est là, qu'à cet âge, il se réfugiait, chapelet en main pour s'entraîner à la méditation et à la retraite spirituelle, sur le modèle des vertueux anciens de l'histoire de l'ISLAM ? dont sa Sainte Mère lui racontait l'épopée. C'était vers 1864.

D'ailleurs, sur les qualités pédagogiques et la pertinence des méthodes d'éducation de Sokhna Diarra, on peut se faire une opinion mieux argumentée en se reportant aux écrits de Serigne Mbaye Diakhaté et de Serigne Moussa Kâ, qui sont des poètes en langues wolof, et qui ont chacun fait l'apologie des vertus de Jâratul -Lâh.